

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19 Aout 2017

Dossier complet le :

27 Aout 2017

N° d'enregistrement :

F.974.12.P.00164

1. Intitulé du projet

MISE EN PLACE D'UNE CONDUITE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE DASSY A MONT VERT LES BAS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE SAINT-PIERRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MICHEL FONTAINE

RCS / SIRET

21150206700013

Forme juridique

collectivité territoriale Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 22 : installation d'aqueducs sur de longues distances	Installation de canalisation d'eau potable avec traversée de ravine sur un linéaire de 12.4 km
Catégorie 10 . Canalisation et régularisation des cours d'eau (éventuellement)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la mise en place d'une conduite d'adduction entre le secteur de Dassy Saphir et le secteur de Montvert les Bas ; afin d'alimenter en eau potable les réservoirs de la commune de Saint-Pierre. Il comporte une conduite maîtresse de 9,7 km de long de diamètre compris entre 700 mm et 350 mm et une antenne principale de diamètre 450 mm sur 2,7 km de long.

La conduite traversera des zones agricoles pour l'essentielle, quelques secteurs urbanisés, le long de chemins existants. Elle franchira deux cours d'eau classés dans le Domaine Public Fluvial : la rivière d'Abord et la ravine des Cafres. Il s'agit de 2 cours d'eau enfoncé dans deux profondes vallées creusées dans les formations volcaniques.

La conduite sera entièrement enterrée excepté au niveau des pentes abruptes des flancs de vallées où elle sera mise en aérien sur des micro-pieux ancrés dans le talus. Dans le lit des ravines, la conduite sera enterrée et protégée par un sarcophage en béton.

4.2 Objectifs du projet

Actuellement les réservoirs d'eau potable de la zone nord-est de la commune de SAINT-PIERRE, sont alimentés par de l'eau brute issue de la canalisation principale haute du périmètre hydroagricole du Bras de la Plaine. Cette eau brute sera potabilisée à terme par une usine afin d'en améliorer les qualités, puis redistribuée par une canalisation qui lui sera dédié et qui est l'objet de ce projet.

Cette adduction d'eau potable permettra non seulement de sécuriser l'alimentation en eau potable de la zone nord -Est de la commune mais aussi à terme d'effectuer des transferts d'eau vers d'autres secteurs de la commune dont Bois d'olive, pierrefonds, Salette etc.

La conduite est dimensionnée pour les besoins future évalués pour l'horizon 2030.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les Travaux consistent en la pose de conduites de DN 350 mm à DN 700 mm, la reprise d'antennes d'alimentation des différents réservoirs et la pose d'équipements (robinetterie, appareillage...).

Ils comprennent :

- les terrassements,
- la pose de la conduite en tranchée de la robinetterie et des appareillages,
- les remblais de tranchées et réfections de voiries,
- la protection de la conduite en traversée de ravines,
- la pose de conduites sous fourreaux pour la traversée de la RN3 ou pose en galerie,
- le franchissement de la Rivière d'Abord et de la Ravine des Cafres,
- la reprise des antennes

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de la conduite se limitera à

- en section courante des opérations de maintenance et de réparation en cas de fuite d'eau ou de casse du réseau
- sur les talus de la rivière d'Abord et de la ravine des Cafres, à un entretien régulier de la végétation sur une bande d'environ 1.5m de large

Le projet ne comprend aucun rejet dans le milieu naturel puisqu'il s'agit de canalisation d'adduction. Il est cependant prévu un certain nombre de vannes de vidange tout au long de la conduite notamment au niveau des ravines. Les eaux de vidange seront rejetées soit dans les ravines, soit dans le réseau pluvial.

Ces vidanges ne seront utilisées qu'exceptionnellement pour opérations de maintenance. Le volume à vidanger est limité par des vannes de sectionnement et les « points hauts » de la conduite. On estime le volume maximal de vidange à 207 m³. Il concerne une portion de conduite de diamètre 700 mm sur 500 m de long entre Dassy et le chemin Stéphane. Le rejet se fait dans un fossé eau pluviale sur le chemin des Châtaignés non loin du chemin Stéphane. Le débit de vidange est de l'ordre de 150 l/s inférieur à la capacité du fossé.

Le volume rejeté dans les ravines est moins important. Au niveau des traversée de la rivière d'Abord et de la ravine des Cafres, le diamètre de la conduite maîtresse est plus réduit (350 mm). Le volume vidange est estimé à 48 m³ pour la rivière d'Abord, 38 m³ pour la ravine des Cafres. Le diamètre de la vidange est de 100 mm et le débit de vidange maximal est estimé à 300 l/s pour la rivière D'Abord, 260 l/s pour la ravine des Cafres en tenant compte de la charge hydraulique.

La conduite projetée n'engendre aucun risque de pollution chronique ou accidentelle. L'eau transportée provenant du Bras de la Plaine est non polluée au regard des divers prélèvements et analysés par l'ARS.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet potentiellement soumis à Déclaration au titre de la rubrique 3.2.2.0 au titre de la loi sur l'eau n) 92-3 du 03 janvier 1992, abrogée et codifiée par l'article L 214 et suivants du code de l'environnement.

La conduite sera installée en aérien sur le talus de la rivière d'Abord et de la ravine des Cafres, ce qui constitue une installation en lit majeur. Cet ouvrage de diamètre 350mm sera installées sur des micropieux. la surface soustraite est inférieure à 1 ha.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La conduite maîtresse sera posée entre la future unité de traitement au niveau du Réservoir « Dassy -Saphir » et l'antenne Montvert les Bas sur un linéaire de 9,7 km en parallèle de la conduite Principale Haute de la SAPHIR, coté montagne.	Diamètres et longueur des canalisations: - DN 700 mm : 3 675 m - DN 600 mm : 560 m - DN 500 : 360 m - DN 450 : 2 700 m - DN 350 mm : 5 105 m
L'antenne du réservoir Chemin Salette sera posée entre la conduite Maîtresse et le réservoir Chemin Salette sur un linéaire de 2,7 km, en empruntant le chemin Condé Concession, la RD28 (ligne des Bambous) et le chemin de	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

97410 SAINT-PIERRE
chemin des acajous
chemin des chataignés
chemin Canal
chemin Sabrap
Impasse des Cafés
Allée des Tilleuls

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 55° 29' 03 " 45E Lat. 2 1° 15' 54 " 16S

Point d'arrivée :

Long. 55° 31' 30 " 72E Lat. 2 1° 20' 04 " 06S

Communes traversées :

SAINT-PIERRE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	COMMUNE DE SAINT-PIERRE, mais le projet ne se situe pas en zone littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES « Inondations et mouvements de terrain » approuvé en février 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux et principalement à la traversée de la vallée de la ravine des Cafres et de la rivière d'Abord, seule zone naturelle concernée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La consommation d'espace naturelle et agricole sera temporaire le temps de réaliser les travaux. Des servitudes de travaux et d'exploitation seront mises en oeuvre.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir document annexe intitulé :

ANALYSE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS DU PROJET ET MESURES DESTINEES A EN LIMITER LES EFFETS ET LES CONSEQUENCES

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale peut être nécessaire aux endroits de la Rivière d'Abord et de la Ravine des Cafres, où la canalisation sera installée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic écologique, réalisé par ECCODEN

9. Engagement et signature

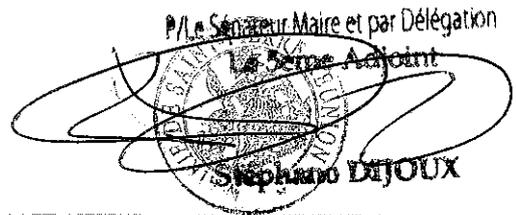
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT-PIERRE

le, 11 Avril 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus